YERRES

HÔTEL DE VILLE

Direction Générale des Services
N° tél. : 01.69.49.76.57
N/Réf. : NDA/ED/CD/SM

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture le 15/01/16 et de la publication le 15/01/16
Le Maire

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Arrêté n° 2016/28
(série A)

OBJET : Délégation de fonctions et de signature à Madame Nicole LAMOTH, 2ème Adjoint au Maire.

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-18,

CONSIDERANT la signature de l'acte authentique prévue le 20 janvier 2016,

CONSIDERANT que le Maire est empêché,

ARRETE

Article 1er : Conformément à l'ordre du tableau du Conseil Municipal, Madame Nicole LAMOTH, Deuxième Adjoint, reçoit délégation à l'effet de signer tout document afférent à la signature de l'acte authentique, le 20 janvier 2016 concernant :

- Rétrocession de la rue du Clos Fontange
(Classement dans le domaine public de la voie privée du Clos Fontange et de ses réseaux).

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy, Receveur Municipal,
- L'intéressée.

Fait à Yerres, le 14 janvier 2016

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20160114-2016-28-AR
Date de télétransmission : 15/01/2016
Date de réception préfecture : 15/01/2016

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

60, rue Charles de Gaulle
91330 YERRES Cedex
tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98